

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_040

Objet : M25.026 - Travaux de réhabilitation et de création de réseaux d'assainissement sur les communes d'Hazebrouck et de Steenvoorde

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21-1 et L. 1414-2 ;

Vu la délibération n°2025/185 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre adoptée le 16 décembre 2025 qui autorise le Président ou son représentant légal à signer l'accord-cadre à bon de commandes avec le ou les candidat(s) ayant proposé la ou les offre(s) économiquement la plus avantageuse(s) en fonction des critères de jugement des offres énoncés au règlement de consultation et choisi(s) par la Commission d'appel d'offres,

Considérant l'avis n°25-140902 du 23/12/2025 paru sur le site du BOAMP, l'avis n°856152-2025 paru au JOUE sous la référence OJS 247/2025 le 23/12/2025 et l'avis sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CC-Flandre-Interieure_59_20251222W2_01, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre Agglo,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 06 février 2026 avant 12h00,

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres et le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 03 mars 2026,

DECIDE

Article 1 : De signer l'accord-cadre à bons de commande M25.026 – Travaux de réhabilitation et de création de réseaux d'assainissement sur les communes d'Hazebrouck et de Steenvoorde et les documents y afférents avec les opérateurs économiques suivants :

- Pour le Lot 1 : Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement :

Titulaires	Montants du DQE	Montant maximum
SOGEA NORD HYDRAULIQUE, mandataire (59211 SANTES) EUROVIA STR, co-traitant (59640 DUNKERQUE)	14 087 571,24 € TTC	Le montant maximum de commande pour la période initiale et de chaque reconduction est de € 6.000.000,00 HT.
RAMERY TP AGENCE VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN (59 640 DUNKERQUE)	14 422 251,00 € TTC	
S.A.S S.T.P Services (62 470 CALONNE-RICOUART)	15 583 089,00 € TTC	

Il s'agit d'une accord-cadre à bons de commande multi-attributaire, conclu avec trois titulaires. L'attribution des bons de commande sera réalisée selon le principe du tour de rôle, dans l'ordre alphabétique des noms des sociétés titulaires.

• Pour le Lot 2 : Réhabilitation des réseaux d'assainissement :

Titulaire	Montant du DQE	Montant maximum
SASU M3R (MANCHETTES RESINES ET REHABILITATION DE RESEAUX, mandataire (91310 LINAS)	1 198 756,80 € TTC	Le montant maximum de commande pour la période initiale et de chaque reconduction est de € 500.000,00 HT.

Il s'agit d'une accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

Article 2 : Cet accord-cadre sera conclu pour une durée initiale d'un an reconductible trois fois par tacite reconduction soit pour une durée totale maximale de 48 mois.

Article 3 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 10 MARS 2026

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

